

Création du Parc naturel régional Brie et Deux Morin (France)

Un exemple de mise en œuvre de la convention européenne du paysage



Figures 1 à 3 : Paysages du projet de Parc naturel de Brie et Deux Morin. Croquis, Armelle Lagadec.

Introduction

La convention européenne du paysage a aujourd'hui 25 ans. La manière d'aborder le paysage s'inscrit dans un contexte nouveau qui est celui du changement climatique et du développement durable. La convention européenne du paysage est un instrument politique qui doit, pour convaincre de son bien-fondé, permettre d'apporter des réponses aux inquiétudes des citoyens. Les discours globalisants génèrent un climat d'inquiétude qui découle du sentiment d'impuissance face à des dérèglements dont la régulation semble hors d'atteinte. Une des forces de la convention européenne du paysage est au contraire de poser un principe général de territorialisation de l'action qui permet de réfléchir plus efficacement à l'aménagement du territoire en privilégiant l'échelle locale.

Dans le cadre de la création d'un 5e Parc naturel régional d'Île-de-France, le Parc Brie et Deux Morin (France), le syndicat de préfiguration en charge du projet aborde de manière expérimentale deux sujets : l'aménagement du territoire ¹et la participation citoyenne², autrement dit la mobilisation de la connaissance et la mobilisation des citoyens qui sont les deux socles du projet local. Le projet de parc naturel regroupe 82 communes, 120 000 habitants et 96 000 hectares. Ses dimensions et sa situation aux portes de Paris dans des secteurs sous très forte tension en font un terrain d'application idéal des principes de la convention européenne du paysage.

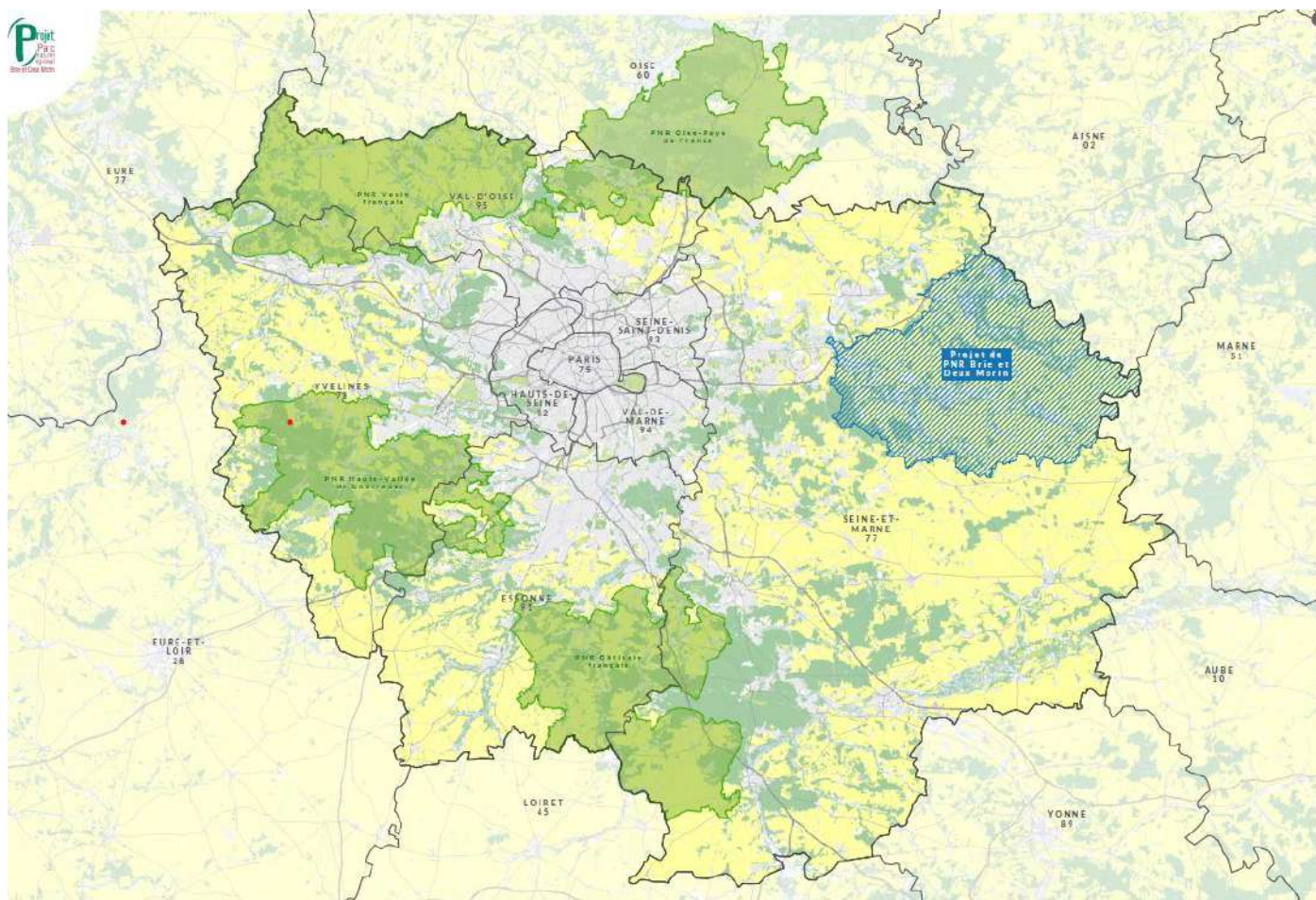


Figure 4 : Plan de situation du parc naturel de Brie et deux Morin

¹ Convention européenne du paysage, art. 5-d

² Convention européenne du paysage, art. 5-c

I : Remettre la connaissance du territoire au cœur du projet

La première étape du projet est de créer une véritable culture commune du paysage en dépassant des perceptions individuelles ou collectives souvent partielles, contradictoires ou fausses et de remettre la connaissance du territoire au cœur du projet.

A : Comment concilier des perceptions contradictoires

Selon les termes de la convention européenne, le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants³. La convention préconise par ailleurs d'identifier et de qualifier les paysages grâce à des recherches menées sur le terrain par des professionnels, en y associant les populations. En liant perception et qualification des paysages, elle pose en réalité la question de l'identité.

Mais dans un territoire comme la Brie et Deux Morin situé aux portes de Paris, la population est très composite. L'image de la tour de Babel dont la construction est stoppée par l'impossibilité de communiquer s'impose ici avec force.

Faut-il dès lors chercher à concilier les points de vue ? Quels points communs peuvent réunir des agriculteurs et des citadins, des habitants de souche et des néoruraux, des habitants qui s'éloignent de Paris pour privilégier un cadre de vie de qualité et des populations repoussées toujours plus à la périphérie de Paris par le coût du logement et qui subissent l'éloignement ? Comment redonner une cohérence à un territoire tiraillé dans sa structure économique, sociale, culturelle et son urbanisation entre des influences contradictoires ?

La réponse est venue très naturellement de réunions publiques houleuses où les tensions ont atteint un paroxysme qui rend caduque toute démarche de conciliation. Une maladie commune est pourtant apparue au milieu de ces éclats de voix : l'amnésie. Tous méconnaissent en fait le territoire dans lequel ils vivent. La voie était donc toute tracée pour le projet de parc naturel : remettre la connaissance du territoire au cœur du projet, comprendre pour décider et agir.

B : Créer un dialogue entre les habitants pour construire un récit partagé et l'enrichir par le dire des experts

Ce dialogue croisé a pour objectif de faire un état des lieux complet du territoire, d'identifier ses caractéristiques naturelles, les dynamiques qui le transforment et de définir une stratégie pour vivre en harmonie avec le socle naturel.

S'agissant d'un mécanisme de réappropriation du territoire par des populations hétérogènes, nous avons opté pour une démarche croisée entre mobilisation de dires d'experts, **étrangers au territoire**, d'une part, et mobilisation du dire des habitants d'autre part. Le croisement des sources a permis de confirmer ou d'infirmer la justesse des diagnostics. La méthodologie reprend ainsi l'économie générale de la convention mise au service d'un objectif d'acculturation collective au paysage.

³ Convention européenne du paysage, art. 1-a

Concernant le dire d'expert, nous avons d'abord caractérisé le socle naturel : géomorphologie, topographie, sols, hydraulique pour en comprendre les caractéristiques et le fonctionnement⁴. Puis nous avons étudié l'histoire de l'occupation humaine et la manière dont elle s'est approprié le socle naturel. **À titre d'exemple, la figure 5 montre comment les villages s'implantent sur des couches calcaires solides et évitent les zones inondables et les argiles qui sont trop malléables pour supporter des bâtiments.** L'analyse comparative des cartes et plans des XVIIIe et XIXe siècles a mis en lumière les logiques d'organisation du paysage mises en place il y a 250 ans environ⁵. Elle a également permis d'identifier et d'expliquer toutes les mutations qui affectent la morphologie du territoire dans le temps long, en particulier l'évolution des boisements, des trames de l'habitat, de l'hydraulique et de l'usage des sols. L'ensemble des analyses alimente un corpus cartographique en format SIG.

02_JOUY-SUR-MORIN

⌚ 1/5 000

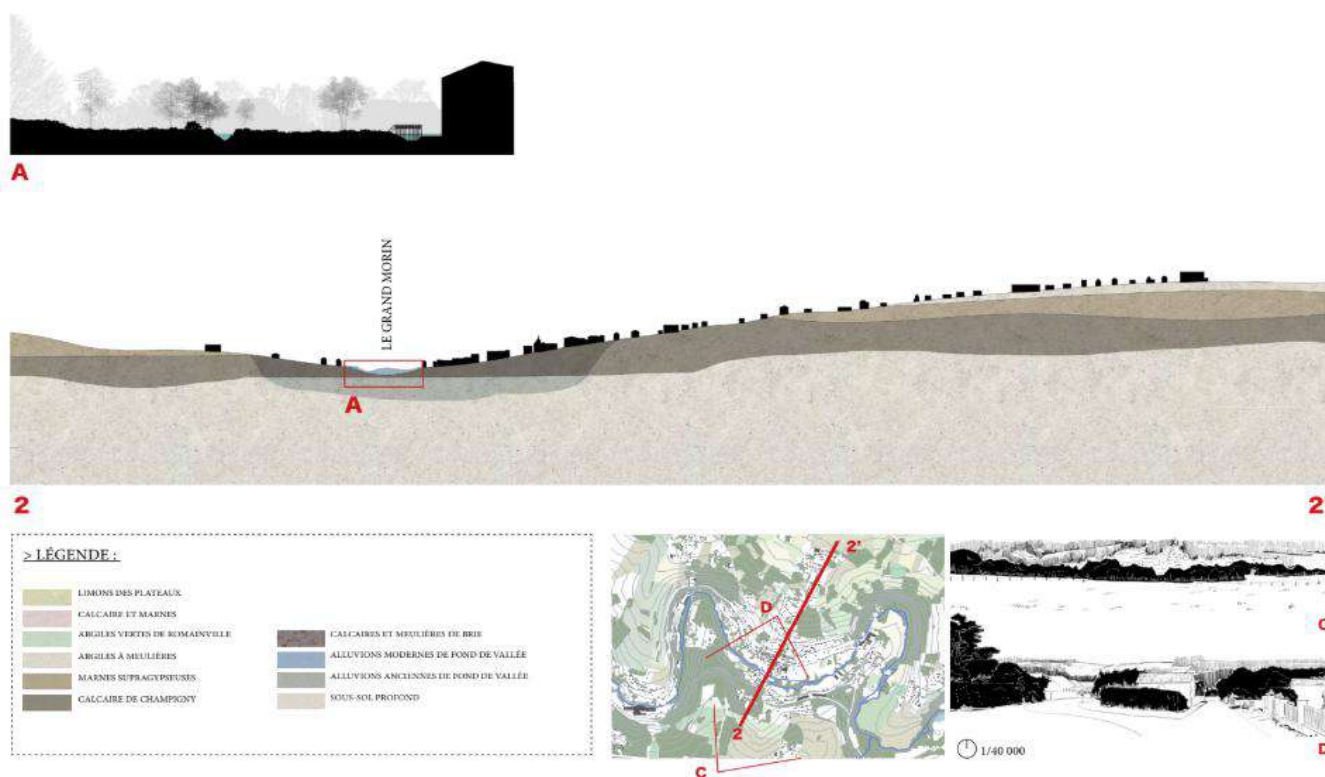


Figure 5 : Analyse paysagère, Incidence de la géologie sur l'implantation des villages. C. Langry.

Concernant le dire des habitants, nous avons organisé des ateliers intitulés « Comprendre le territoire dont nous héritons pour mieux l'habiter ». Les participants étaient invités à raconter le territoire en comparant des documents cartographiques et des photographies aériennes de différentes époques. Le récit est né de

⁴ Cf. : Note stratégique paysage. G. de Beaulieu : https://www.pnrbrie2morin.fr/wp-content/uploads/2025/02/Proposition-strategie-paysages-version-def_compressed-1.pdf

⁵ Cf. rapport d'archéo-géographie, Catherine Fruchart, Cédric Lavigne : https://www.pnrbrie2morin.fr/wp-content/uploads/2025/02/Archeogeographiques-evolution-du-territoire_compressed.pdf

l'addition des connaissances éparpillées des participants. **Il comportait cependant des lacunes ou des informations contradictoires ou des erreurs d'interprétation.**

L'équipe projet a ensuite comparé ce récit avec le dire d'expert, ce qui a permis d'apporter les réponses sur tous les points qui posaient question et de partager avec les habitants l'ensemble des informations. À titre d'exemple, les habitants pensaient que la fonction des étangs qui existaient au XVIII^e siècle était l'élevage de poissons, alors que leur fonction était de stocker l'eau pour alimenter des voies navigables en période sèche.

Mais le principal bénéfice des ateliers a été de faire prendre conscience aux participants que le territoire a été entièrement modelé par ses habitants et qu'il évolue constamment sous l'effet des changements de mode de vie, des évolutions techniques et des impératifs économiques. Ces nécessités ont provoqué des transformations profondes dont nous héritons mais qui ne sont pas forcément adaptées ni au territoire ni aux enjeux actuels. L'aménagement du territoire, pour être durable, doit être pensé en prenant en compte ses spécificités (géologie, topographie, hydraulique, nature des sols, etc.). L'enjeu central du projet de PNR est d'inventer des modes de vie en harmonie avec notre environnement pour l'habiter et non le consommer. **Cette redécouverte du territoire a passionné l'ensemble des habitants et modifié profondément le regard qu'ils portent sur le paysage. Une dynamique de projet nouvelle s'est amorcée à partir de ce moment car le projet de parc naturel de Brie et deux Morins a rejoint leurs préoccupations.**

II : Proposer des pistes de réflexion pour résoudre les problèmes du territoire

La seconde étape du projet est de développer une démarche concrète de résolution de problèmes pour démontrer aux habitants et décideurs politiques que des solutions existent pour réparer les erreurs passées et vivre en harmonie avec le socle naturel pour limiter les impacts du changement climatique.

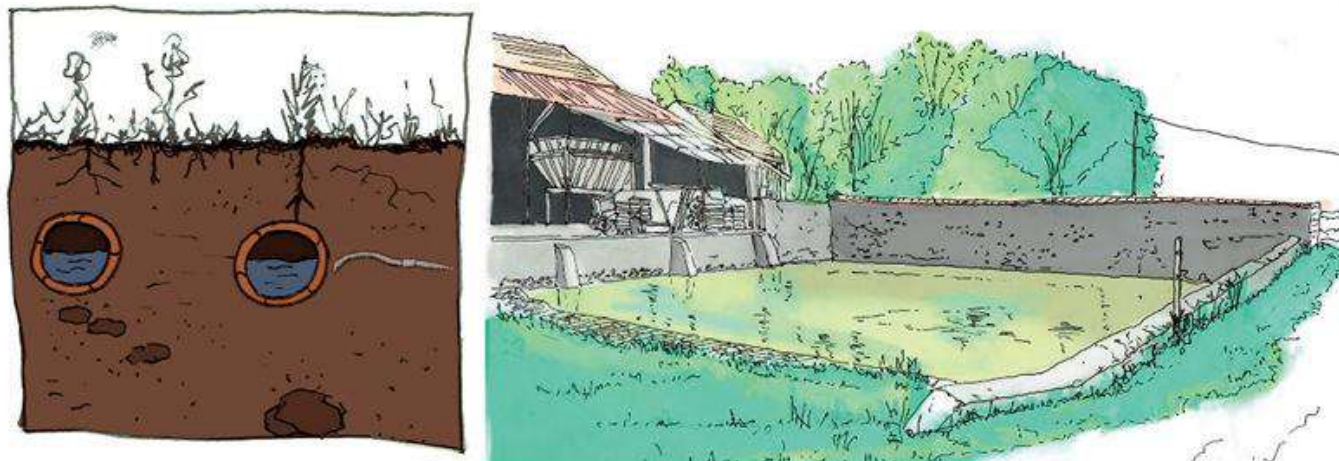
La valeur ajoutée du dire des habitants est de parvenir à un constat partagé sur les fragilités du territoire : banalisation des paysages, érosion des sols agricoles, inondations qui préfigurent les axes du projet. La valeur ajoutée du dire technique est de soutenir la notion de résilience territoriale. Il révèle en effet les rapports de cause à effet des désordres constatés, il spatialise les enjeux et identifie les acteurs à mobiliser et les outils pour les résoudre. Le diagnostic montre que l'action est possible malgré l'importance des bouleversements auxquels nous sommes confrontés. Il donne de surcroît les clefs de lecture nécessaires pour favoriser des prises de décision politiques qui garantissent à l'avenir une cohérence forte entre le socle naturel et le territoire vécu.

Le premier exemple est celui des inondations qui frappent le territoire. Les habitants n'avaient pas conscience du fonctionnement hydraulique du territoire. Le porter à connaissance a permis de le comprendre, d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions pour en limiter les effets.

Le diagnostic a entièrement renouvelé la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire. Le premier élément mis en lumière est l'incidence du socle naturel. La topographie génère naturellement un système hydraulique très dynamique. Elle favorise l'évacuation rapide de grandes quantités d'eau des plateaux vers les vallées en un régime qui peut être qualifié de torrentiel. De plus, la nature argileuse des sols ne favorise pas l'infiltration profonde mais tout au contraire la résurgence rapide de l'eau.

Pour assurer sa sécurité et subvenir à ses besoins, l'homme, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, a régulé la rapidité des écoulements, aménagé des étangs pour stocker l'eau pour l'agriculture, la production d'énergie et la création de voies d'eau navigables pour le transport de marchandises. À cette fin, la régulation mise en œuvre reposait sur quatre principes complémentaires : en amont, drainage des sols (Figure 6) pour favoriser

l'infiltration et la collecte des eaux pluviales **et le stockage dans des mares et des étangs** (Figure 7), en aval, régularisation des cours naturels des rivières et aménagement d'écluses pour créer des canaux navigables (Figure 8).



Figures 6 et 7 : Drains agricoles et mares. Croquis, Armelle Lagadec



Figure 8 : Canaux navigables. Croquis Armelle Lagadec

Depuis la fin du XVIII^e siècle, le système hydraulique a progressivement été amputé en amont des infrastructures de stockage et d'infiltration : disparition des étangs (figure 8, étangs existants en 1780 et en 1850), comblement des mares, modification de l'usage et artificialisation des sols, régularisation des rus, busage, etc., tandis que le système aval de concentration des flux a perduré.

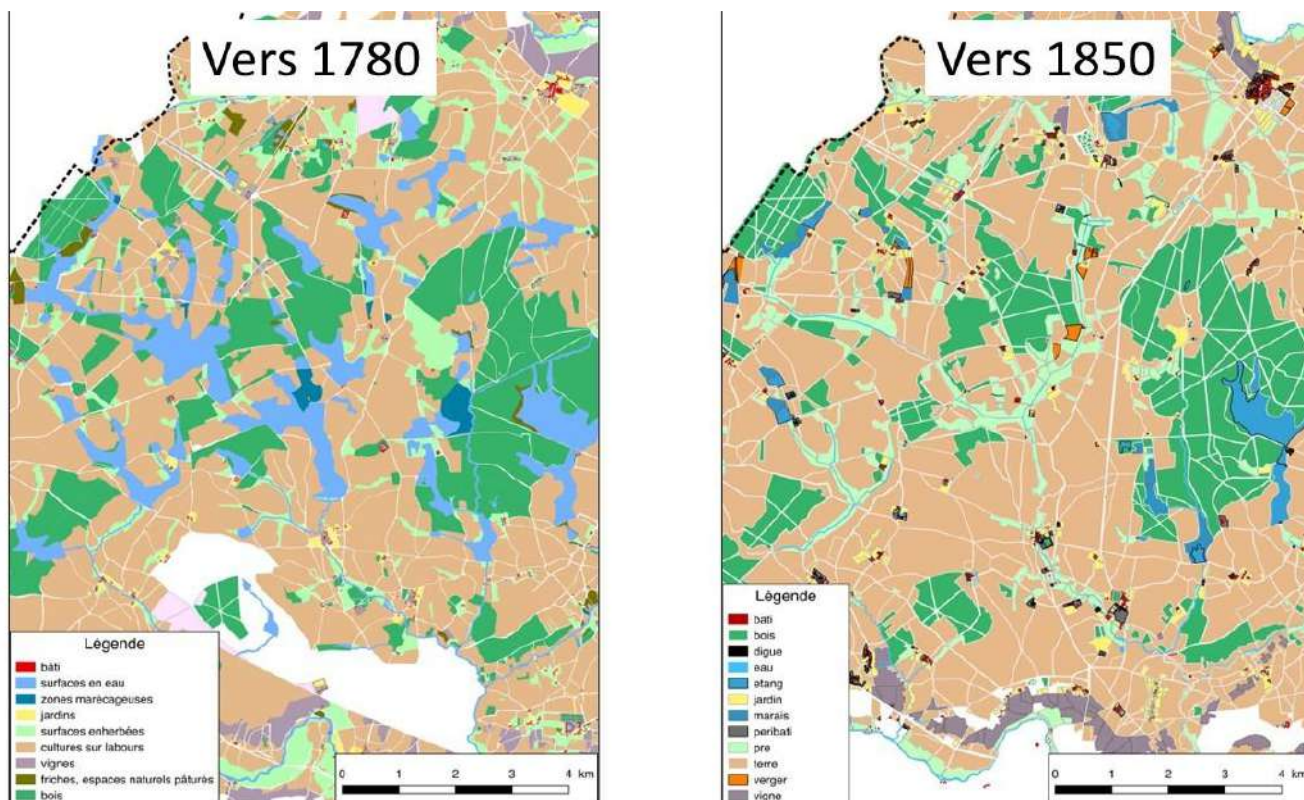


Figure 9 : État comparatif des étangs 1780 - 1850. C. Fruchart, C. Lavigne

Le dérèglement du système hydraulique se traduit par une perte d'inertie particulièrement préjudiciable dans un contexte de changement climatique. En cas d'épisodes pluvieux, les flux sont de plus en plus dynamiques, ce qui provoque des inondations très importantes dans les vallées. À l'inverse, en cas de sécheresse, le stock est de plus en plus faible.

Le diagnostic démontre que, compte tenu des spécificités de l'aménagement du territoire dont nous héritons et des contraintes liées à l'urbanisation des vallées, les secteurs cibles pour améliorer l'inertie hydraulique du territoire sont principalement les parties amont des bassins versants où résident les causes des désordres et non les vallées sur lesquelles se concentrent aujourd'hui les stratégies de gestion des risques⁶.

Le deuxième exemple est celui de l'effondrement de la biodiversité dont les causes locales ne sont pas comprises, ce qui empêche d'apporter des réponses efficaces.

On pourra également citer l'exemple de la biodiversité. La perception dominante chez les acteurs locaux engagés dans la protection de la biodiversité était que l'agriculture détruit les habitats. Or le diagnostic montre que la dynamique dominante va dans le sens d'une perte de diversité des paysages et des milieux qui se traduit par une augmentation massive des surfaces boisées (Figure 10, évolution des boisements entre 1780 et 2020). Elle résulte de la disparition de secteurs d'activité entiers tels que l'élevage, l'arboriculture (Figures 11 et 12), la viticulture, etc. Maintenir la diversité des paysages et des milieux passe par la

⁶ Cf. : Note stratégique hydraulique, G. de Beaulieu : Publication en cours

diversification des filières agricoles en s'appuyant sur les traditions briardes ou en développant de nouvelles filières.⁷

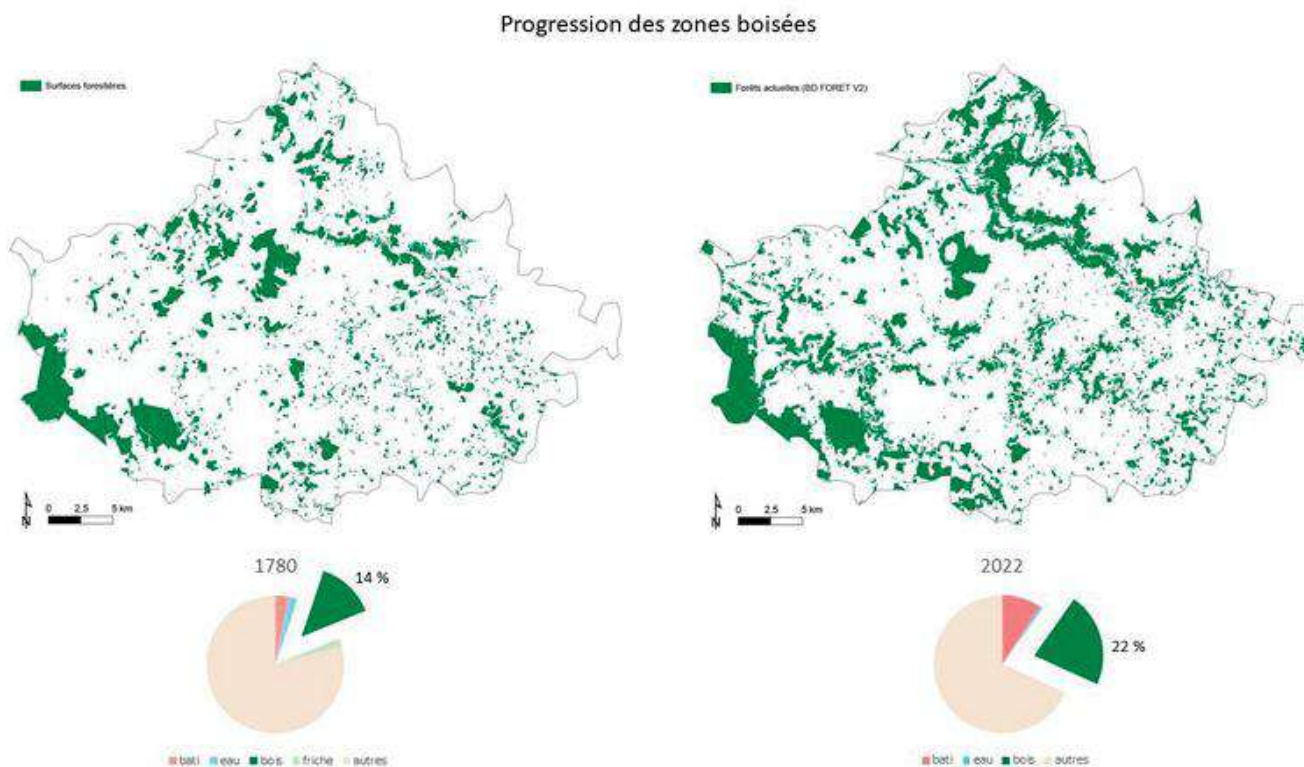


Figure 10 : Progression des zones boisées entre 1780 et 2022. C Fruchart, C Lavigne.



Figures 11 et 12 : Élevage et arboriculture, des activités menacées de disparition. Croquis, Armelle Lagadec.

⁷ Cf. : Note de stratégie biodiversité, G. de Beaulieu : https://www.pnrbrie2morin.fr/wp-content/uploads/2025/02/Proposition-note-strategie-biodiversite-V4_compressed.pdf

III : Discussion sur la pertinence des outils opérationnels de mise en œuvre de la convention européenne du paysage : les objectifs de qualité paysagère

La convention européenne du paysage, dans ses grands principes, invite à relier la forme, c'est-à-dire les éléments et structures qui composent le paysage, et les systèmes de perceptions sociales et les dynamiques naturelles, sociales et économiques qui les produisent ou les transforment.

Mais la notion d'objectifs de qualité paysagère ⁸ne reflète qu'imparfaitement cette ambition. Elle vise à conserver des objets (éléments et structures de paysage) ⁹mais les dissocie trop des processus qui les produisent. Or toutes les dynamiques paysagères sont liées aux évolutions techniques, économiques et sociales. Chaque évolution entraîne une transformation du paysage. Dans le cadre du projet de Brie et deux Morin, la priorité n'est pas de s'intéresser à la forme du paysage mais de favoriser des processus de fabrication économiques et sociaux du paysage adaptés au territoire et de ce fait plus durables. Ces processus peuvent contribuer à la conservation des paysages actuels ou en produire de nouveaux. Ainsi, la conduite du changement passe prioritairement par le facteur humain.

L'objectif est donc de tendre vers une harmonie globale entre le socle environnemental et le territoire vécu. Dans cette configuration, c'est l'adaptation des modes de vie, des pratiques et des savoir-faire qui protège, produit ou requalifie la forme paysagère. Dès lors, le moteur du projet est constitué par tous les habitants qui acceptent d'adapter leur mode de vie au socle environnemental et contribuent au renforcement d'interactions positives au bénéfice de la population, du paysage et de l'environnement. Ainsi, en mettant l'action publique au service des habitants, le projet de paysage acquiert véritablement une dimension politique qui seule peut entraîner l'adhésion que requiert tout processus de conduite du changement.

A : Conduire le changement en s'appuyant sur des acteurs engagés

La conduite du changement passe par une première phase d'identification, de dialogue et de structuration de réseaux d'acteurs engagés qui existent déjà sur le territoire mais sont mal identifiés.

Cependant, il n'y a pas de dialogue sans interlocuteurs. Le parc apporte un cadre institutionnel et opérationnel pour construire et accompagner le futur du territoire, mais rien ne pourra se faire sans les acteurs locaux¹⁰. Il est donc indispensable de connaître les forces vives, les atouts du territoire, les dynamiques et les volontés en présence pour mettre en œuvre des outils opérants et adaptés à la réalité du contexte, tant géographique qu'économique et culturel.

La structuration des réseaux d'acteurs est donc incontournable. Or le diagnostic pointe l'importance de l'agriculture, qui est au cœur de toutes les problématiques du territoire, mais dans le même temps, force est

⁸ Convention européenne du paysage, art. 1-c

⁹ Convention européenne du paysage, art. 1-d

¹⁰ Carnet de voyage à la rencontre des acteurs locaux : https://www.pnrbrie2morin.fr/wp-content/uploads/2025/02/carnet-de-voyage_compressed-1.pdf

de constater que les agriculteurs ne viennent pas aux ateliers. Il était donc impératif d'établir un dialogue avec eux car, par leurs pratiques, ils façonnent le paysage. Leur rôle est donc essentiel.

Le choix des interlocuteurs s'est focalisé sur des figures de proue du territoire qui réfléchissent à l'évolution des pratiques, expérimentent, influencent et sont des vecteurs de changement. (Figure 13 : les producteurs de lin, des acteurs engagés du développement durable.) L'expertise de ces acteurs est irremplaçable car elle témoigne de ce qui est réaliste de développer localement sur le plan agronomique et économique et à quelles conditions. Elle témoigne également des difficultés personnelles auxquelles se sont heurtés les acteurs interrogés : résistance de l'entourage, solitude, prise de risque sur le plan économique notamment.

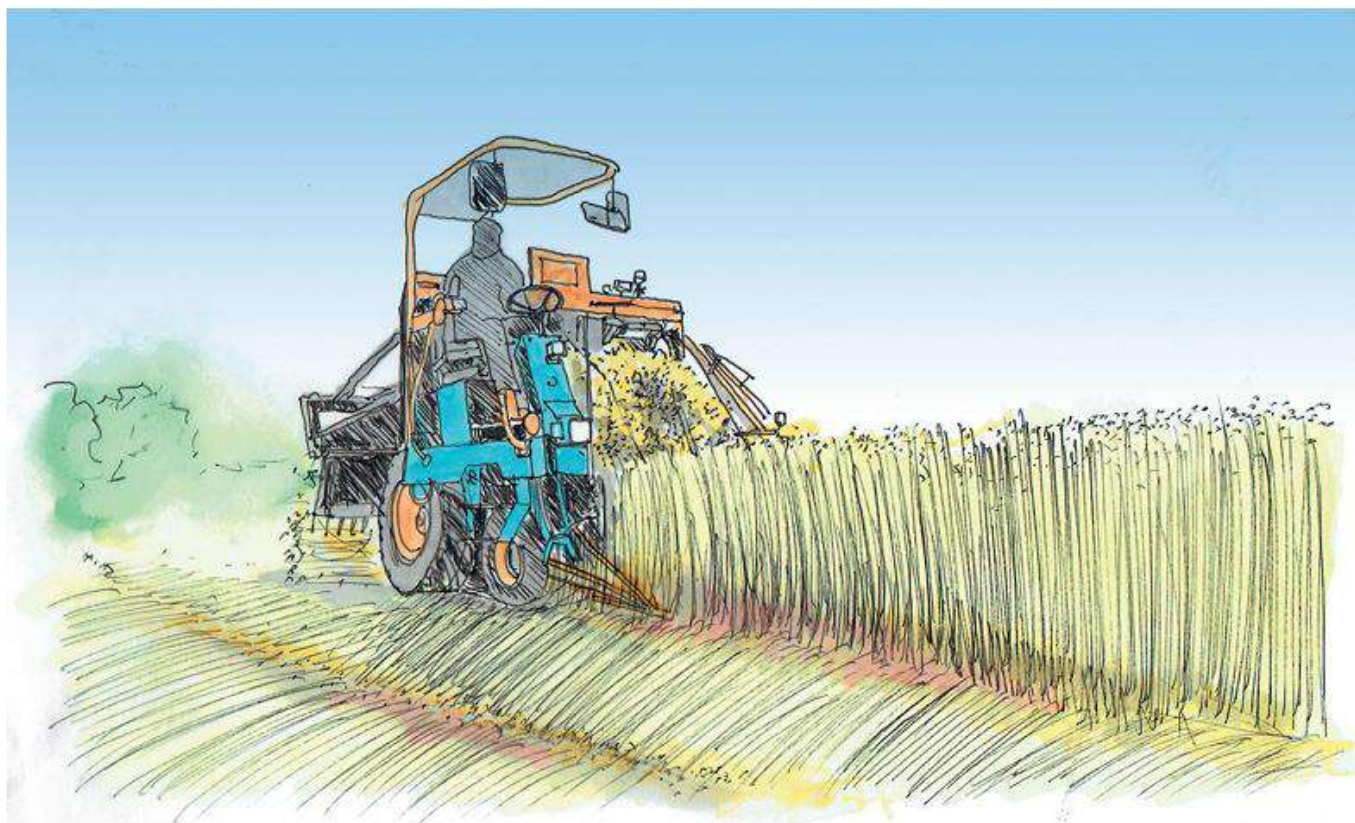


Figure 13 : À la rencontre des acteurs, récolte du lin. Croquis, Armelle Lagadec.

Les échanges ont enfin porté sur la contribution que le futur parc naturel pourrait apporter pour soutenir ces initiatives. Le premier axe de collaboration qui s'est dégagé des échanges porte sur la structuration des réseaux, le développement du partage d'expériences, et la mobilisation de la recherche.

B : Faire émerger un modèle économique vertueux

Le paysage résulte principalement du modèle économique existant. Pour le préserver, il faut faire émerger un modèle économique local, plus durable car adapté au territoire.

Mais le véritable vecteur de changement est le vecteur économique. L'attente principale exprimée vis-à-vis du parc naturel est de soutenir la mise en marché, dans les conditions les plus favorables possible, des

productions. Vendre à bon prix implique de produire de la valeur ajoutée en transformant les denrées. Dès lors, l'objectif du futur parc naturel est tout tracé : soutenir les filières liées à une économie différente, soucieuse des habitants, des écosystèmes et des paysages.

À titre d'exemple, à la suite de nos échanges avec l'entreprise Planète Chanvre, le parc a soutenu une demande de financement pour l'acquisition d'outils de récolte plus performants. L'objectif de cette démarche est d'augmenter la superficie de culture du chanvre pour la porter de 900 hectares à 2 400 hectares.

Cet objectif correspond pleinement aux objectifs de réduction de l'empreinte environnementale de l'agriculture du parc naturel. En effet, le développement du chanvre permet d'allonger les rotations en introduisant une culture rustique qui ne demande aucun produit chimique, peu d'engrais, aucune irrigation et qui permet de nettoyer naturellement les sols sans désherbants.

Enfin, le marché des produits dérivés du chanvre est dynamique. La transformation de la matière brute génère une forte valeur ajoutée qui permet de mieux rémunérer les agriculteurs. Le mieux-disant économique et social est le meilleur des arguments pour soutenir la conversion du modèle agricole.

Cet exemple n'est pas un cas isolé car le parc collabore aujourd'hui avec un groupe de soixante-dix agriculteurs animés par la volonté commune de faire émerger progressivement un modèle de développement agricole durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures et qui intègre les dimensions environnementale, sociale et économique des activités.

Le projet de Parc naturel régional vise à promouvoir un modèle économique local basé sur la notion de terroir. Un terroir est la conjugaison de ressources naturelles, notamment le sol, et de savoir-faire. L'objectif est d'augmenter la qualité des produits pour leur donner plus de valeur ajoutée et rendre ainsi attractif le développement durable.

Pour poursuivre la réflexion, le parc naturel, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (institution en charge de l'économie), a identifié un premier panel de treize entreprises qui répondent à la définition du développement durable. Chacune de ces entreprises constitue un maillon d'une filière majoritairement liée à la transformation des denrées agricoles. La notion de terroir, c'est-à-dire la conjugaison d'un sol et de savoir-faire au service de la qualité du produit, est essentielle.

La sélection du panel repose sur quatre critères : le critère économique, qui présente l'entreprise en quelques chiffres ; le critère social, qui présente les valeurs de l'entreprise ; le critère environnemental, qui présente les interactions positives ; et le critère territorial, qui présente le lien entre l'entreprise et le territoire.

Un exemple de développement économique et social local durable : l'entreprise Les Moulins Bourgeois.

Le cas des Moulins Bourgeois est emblématique des profils recherchés. Cette entreprise produit de la farine bio. Sur le plan économique, il s'agit d'une entreprise positionnée sur du haut de gamme destiné à la boulangerie artisanale. Sa capacité d'investissement est considérable, : plus de dix millions d'euros investis récemment, et elle est en développement constant sur le marché français.

Sur le plan social, l'effectif est de cent quatre-vingts collaborateurs recrutés localement. Elle développe une école de formation interne pour les boulangers. Elle propose des rémunérations attractives aux agriculteurs pour les inciter à s'engager dans des productions bio de qualité.

Sur le plan environnemental, l'entreprise privilégie les approvisionnements 100 % français/local (rayon 200 km maximum). Elle utilise des céréales sans traitement issues de cultures raisonnées. La flotte de camions OLEO 100 (carburants verts) génère moins de 60 % d'émissions. Recyclage de 6 tonnes de cartons annuels.

Sur le plan territorial, les Moulins Bourgeois sont une entreprise familiale implantée depuis quatre générations dans le secteur le plus rural du parc. Elle est liée par des partenariats pluriannuels avec des producteurs de blés locaux et soutient le tissu associatif local (Figure 14, fiche de présentation des Moulins Bourgeois).

Au-delà de l'élaboration de ce profil, l'entreprise et le parc naturel ont identifié un intérêt convergent majeur qui est d'inciter les agriculteurs conventionnels à produire du bio de qualité. Dans ce but, le parc naturel peut contribuer à la création d'un label local « baguette de Brie et des deux Morin » pour mieux positionner l'entreprise auprès des consommateurs soucieux des préoccupations environnementales.



Figure 14 : Exemple de fiche signalétique de l'entreprise Les Moulins Bourgeois. CCI de Seine-et-Marne

Ces exemples illustrent l'importance du dialogue entre les acteurs, qui est en réalité le principal moteur du projet. Ce postulat conditionne la manière de conduire localement la politique du paysage. En effet, si l'objectif général doit être le même pour tous, les moyens mis en œuvre pour l'atteindre doivent rester entièrement ouverts et être en adéquation avec la diversité des acteurs. Ils peuvent même être contradictoires, ce qui permet, par l'évaluation des actions engagées, d'identifier les stratégies efficaces. Il y a donc obligation de résultat mais pas d'obligation de moyens.

Dans le cas du projet de parc naturel de Brie et deux Morins, les ateliers « Enjeux » organisés dans la continuité des diagnostics ont permis de déterminer trois objectifs. Le premier objectif est de préserver la qualité du cadre de vie d'un territoire rural, ce qui recouvre l'urbanisation, la qualité des paysages et la

préservation de la biodiversité. Le deuxième objectif est la sécurité des biens et des personnes en réponse aux inondations. La circulation de l'eau est un fil conducteur qui relie des domaines aussi différents que l'agriculture, l'urbanisme et la restauration des continuités écologiques. Le troisième objectif est le soutien à l'agriculture et à l'innovation, qui regroupe des types d'agricultures très différents : agricultures conventionnelle, biologique, raisonnée... et comporte une grande diversité de filières. L'innovation repose sur un dialogue constant entre la recherche scientifique en agronomie notamment et les praticiens.

Conclusion

Ainsi, à travers la question du paysage, ce sont toutes les composantes du territoire qui sont convoquées et interrogées : le socle naturel, les habitants, l'économie, le social, les modes de vie, etc. Ce sont aussi toutes les énergies qui sont mobilisées.

Le travail de recherche conduit dans le cadre de la création du parc naturel de Brie et deux Morins montre que l'aménagement du territoire s'est fait pendant des siècles de manière empirique. L'observation, la compréhension fine du contexte et l'expérimentation raisonnée étaient la base des savoir-faire développés par les acteurs du territoire dans tous les domaines : agriculture, urbanisme, etc.

En France, mais plus généralement en Europe, depuis les années cinquante, les politiques publiques reposent sur un principe de duplication de grands modes opératoires mis en œuvre sans prendre en compte le contexte dans lequel ils s'appliquent. Le lien au territoire s'est cassé.

Dans ce contexte marqué par la perte de mémoire et de connaissance, la convention européenne dans la définition qu'elle donne du paysage survalorise la notion de perception au risque de commettre des erreurs d'appréciation dans les diagnostics et les actions engagées. La gestion de la connaissance et l'éducation des populations devraient être le point de démarrage de tout projet de territoire.

Par ailleurs, la notion de perception par les habitants les place en position d'observateurs. Cette posture occulte la responsabilité que les populations ont dans l'évolution du paysage, qui résulte de leur manière de vivre, de consommer, de produire... Pour devenir un véritable outil de projet, la convention européenne devrait mieux valoriser la responsabilité individuelle et collective et aborder le paysage comme le résultat de nos manières de vivre.

De ce fait, la notion de politique des paysages au sens de la convention européenne reste encore une approche trop abstraite pour constituer un véritable outil de projet. Il est souhaitable que sa mise en œuvre repose sur une assise locale plus forte et qu'elle devienne un objet politique à part entière qui permet de débattre et de construire l'avenir.

Dans le cadre des élections municipales qui se tiendront en France en mars 2026, le projet de parc naturel de Brie et deux Morin est dès aujourd'hui l'élément central de la campagne électorale qui s'annonce alors même que la question du paysage n'existait pas auparavant dans le débat public.

Gilles de Beaulieu, paysagiste.

Directeur du syndicat de préfiguration du parc naturel régional de Brie et deux Morin